

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

La décision UL/DAJ n°154-2019 concernant les tarifs pour l'inscription au colloque "Politiques et territoires en Education et en formation" organisé par le laboratoire LISEC qui se déroulera du 8 au 9 juillet 2020 est complétée comme suit :

	Avant le 15/05/2020	Après le 15/05/2020
Inscription Enseignants-chercheur, chercheur non membre de l'AECSE	170 euros	220 euros
Inscription Enseignants-chercheur, chercheur membre de l'AECSE*	135.euros	170.euros
Inscription étudiant-e-s, doctorant-e-s non membre de l'AECSE	80 euros	100 euros
Inscription étudiant-e-s, doctorant-e-s membre de l'AECSE**	60 euros	80 euros
Secteur privé , formation continue	500 euros	500 euros
repas de Gala du mercredi soir	40 euros	40 euros
Gratuit pour les doctorants du LISEC EA2310, les communicants UL et organisateurs du colloque	gratuit	gratuit

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 30 septembre 2019

Pierre MUTZENHARDT